

Construire le bloc de l'Est par l'économie ?

La délicate émergence d'une solidarité internationale socialiste
au sein du Conseil d'aide économique mutuelle

Simon Godard

DANS **VINGTIÈME SIÈCLE. REVUE D'HISTOIRE** 2011/1 n° 109 , PAGES 45 À 58
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0294-1759

ISBN 9782724632064

DOI 10.3917/vin.109.0045

Date de mise en ligne : 09/02/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2011-1-page-45?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Construire le bloc de l'Est par l'économie ?

La délicate émergence d'une solidarité internationale socialiste au sein du Conseil d'aide économique mutuelle

Simon Godard

Le CAEM fait pâle figure en regard des réalisations de la Communauté économique européenne. Cet échec explique sans doute sa méconnaissance par l'historiographie. Pourtant, cette organisation ne fut ni une coquille vide, ni l'instrument de l'impérialisme économique soviétique : elle permit l'émergence d'un réseau transnational d'experts ainsi que la mise en place d'une fragile coopération économique, et contribua par là à forger aussi un bloc de l'Est.

« Dans la mise en œuvre de nos projets il faut partir du principe que le travail international est compliqué et nécessite, à côté d'un esprit combatif, une bonne dose de patience¹. » Prononcée en 1966 par un officiel est-allemand en poste à Moscou auprès du Conseil d'aide économique mutuelle, organe de coopération économique multilatérale des États européens socialistes, cette phrase porte une double injonction. Elle s'adresse tout d'abord au groupe des fonctionnaires est-allemands délégués au service

du Conseil à Moscou et en particulier à ceux qui ont récemment pris leurs fonctions, pour leur faire comprendre que la réalité de la coopération internationale entre représentants des « pays frères » est en décalage avec la vulgate officielle d'une communauté d'intérêt sans faille entre États socialistes.

Par ailleurs, ce discours à caractère officiel, tenu dans le cadre d'une réunion de membres du parti, véhicule un autre message. Le mot allemand *Geduld* doit être traduit par « patience », mais il exprime également, dans ce contexte, l'idée du respect nécessaire pour une action à long terme qui ne peut porter rapidement tous ses fruits. Cette inflexion conceptuelle fait sens auprès des responsables des administrations est-allemandes coordinatrices de la relation avec le CAEM et destinataires du message. Elle défend l'idée d'une compétence spécifique des hommes en poste à Moscou, ainsi que la nécessité de leur conférer une relative autonomie d'action.

Si l'appel d'un haut fonctionnaire allemand, spécialiste de la coopération économique internationale, en poste à Moscou au service d'une institution internationale a une valeur pour ses collaborateurs et ses autorités de tutelle, il doit aussi interpeller l'historien désireux de comprendre ce qu'a été le CAEM pour le bloc de

(1) Stiftung Archiv der Parteien und Massenorganisationen der Deutschen Demokratischen Republik-Bundesarchiv (SAPMO-BArch) DY 30/IV A 2/20/193, discours du 28 novembre 1966 du président de l'organisation de base du Sozialistische Einheitspartei Deutschlands (SED) pour le CAEM à Moscou à ses membres.

l'Est. Il souligne l'utilité, au-delà des nécessaires développements institutionnels ou politiques de l'analyse, d'une étude des objectifs fixés et des résultats atteints par l'institution, d'une certaine empathie avec ses servants et de remettre au cœur de toute recherche les pratiques de l'institution par ceux qui l'ont construite et animée¹. Il s'agit alors d'adopter une démarche compréhensive du référentiel intellectuel qui structure l'interprétation du travail international au CAEM pour déterminer dans quelle mesure les agents de l'organisation ont l'impression de participer ou non à la construction du bloc de l'Est et d'une solidarité internationale entre les États socialistes d'Europe.

Une organisation méconnue

La production scientifique dans les différentes disciplines des sciences humaines a longtemps ignoré ou minoré cette démarche. L'échec patent du Conseil à produire un marché commun socialiste ou une « économie socialiste de marché² » – objectifs qui ne lui ont d'ailleurs jamais été fixés – et l'éclatement de sa structure en une multitude d'organisations sectorielles affiliées dans les années 1970, paraissent avoir eu raison, jusqu'à une période récente, de toute analyse dynamique pour privilégier des descriptions relativement statiques et théoriques de la vie d'une institution longtemps méconnue, véritable angle mort de l'histoire des organisations internationales communistes. La RDA constituera le terrain d'entrée de

cet article dans l'analyse du CAEM. Sa position particulière dans l'espace européen socialiste (vitrine et frontière du communisme pour laquelle la solidarité avec l'URSS et la collaboration avec les démocraties populaires sont essentielles) et son statut de première puissance économique du bloc après l'URSS en font un acteur central de la coopération économique multilatérale. Enfin, l'ouverture sans restriction des archives consécutive à la disparition de la RDA en 1990 offre un aperçu unique sur les quarante années de cette coopération.

Si le Komintern, le Kominform ou le pacte de Varsovie font l'objet d'une historiographie abondante, l'ampleur de la bibliographie sur le CAEM est tout autre. Cet article se propose de présenter un état de la recherche sur la coopération économique internationale socialiste, son histoire, ses problématiques et de réévaluer ses conclusions en interrogeant le CAEM à travers une problématique transnationale. Le nombre des études sur les relations économiques multilatérales internes au bloc de l'Est a toujours été extrêmement modeste au regard de celles menées sur les tentatives d'intégration économique régionale ouest-européenne ou occidentale qu'ont constitué l'Organisation européenne de coopération économique (OECE, devenue par la suite Organisation de coopération et de développement économique, OCDE), ou la Communauté économique européenne (CEE). Cette mise en perspective privilégiée des organisations économiques de l'Europe de l'Ouest n'est pas un travers propre au seul milieu académique. Le grand public a longtemps méconnu l'existence du CAEM que la presse ne parvenait qu'extrêmement superficiellement à documenter, faute d'accès à des sources d'informations suffisantes. Dans une lettre envoyée aux représentants des États membres du Conseil, son secrétaire général Nikolai Faddeev sollicitait ainsi en 1959 l'autorisation de répondre à la requête de

(1) Isabelle Backouche, dans son introduction au numéro 65 de la revue *Genèses* consacré à la thématique de l'expertise, insistait sur la nécessité de « disjoindre les discours et les pratiques d'expertise, les secondes étant plus complexes à décortiquer, et trop souvent oubliées » (Isabelle Backouche, « Expertise », *Genèse*, 65, 2006, p. 2-3, p. 2).

(2) Ralf Ahrens, *Gegenseitige Wirtschaftshilfe ? Die DDR im RGW : Strukturen und handelspolitische Strategien, 1963-1976*, Cologne, Böhlau, 2000. Dans cette monographie de référence, Ralf Ahrens défend l'idée que le CAEM n'a jamais eu pour objectif ni de développer une économie socialiste de marché (*sozialistische Marktwirtschaft*).

la maison d'édition britannique Europa Publication Limited. Cette dernière l'avait contacté pour obtenir des informations sur le CAEM destinées à son *Europa Year Book* où elle déploierait n'avoir pu publier l'année précédente pour la première édition que « quelques lignes¹ » sur le CAEM contre quatorze pages sur la CEE et l'OECE.

Le Conseil d'aide économique mutuelle a pourtant été fondé le 25 janvier 1949 par six États européens (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie et Roumanie). Réponse immédiate de l'URSS au plan Marshall pour l'Europe et à la création de l'OECE en avril 1948 auxquels les gouvernements polonais et tchécoslovaque ont renoncé à participer sur pression soviétique, le CAEM n'est à l'origine qu'un organe de coopération très informel. Sa création est actée par simple communiqué de presse à l'issue d'une rencontre internationale portant sur les questions économiques tenue à Moscou entre les États fondateurs. L'Albanie y adhère dès février 1949 et la RDA en devient membre en septembre 1950. Dès lors, et à l'exception de la Yougoslavie qui refuse dans un premier temps toute participation, le CAEM institue une solidarité économique entre États socialistes européens. Après l'avoir finalement doté d'un statut officiel et d'une charte en 1959, les États membres lèvent en 1962 la clause d'appartenance géographique au continent européen et ouvrent ainsi la voie à l'adhésion la même année de la Mongolie puis de Cuba en 1972 et du Vietnam en 1978, tandis que les autres pays socialistes s'en tiennent à un statut d'observateur pouvant ponctuellement s'associer aux travaux.

Parce qu'il a échoué quarante années durant à intégrer des États aux niveaux de développement économique très disparates, au moment où l'intégration croissante dans la CEE polarise

l'attention des chercheurs comme du grand public, emporté ensuite par la chute définitive du communisme en 1991, le CAEM demeure aujourd'hui comme hier une zone d'ombre des recherches sur les intégrations économiques régionales et plus encore de celles sur l'histoire du bloc de l'Est. Son objet, l'économie est pourtant au cœur de l'internationalisme communiste défini par Karl Marx. Organisation internationale communiste dont la durée de vie a été la plus longue (1949-1991), sa relative discrétion dans l'organisation de contacts multilatéraux durables en fait une institution intéressante pour l'analyse des mécanismes et difficultés de construction d'une solidarité et d'une identité dans le monde européen socialiste autour de la discussion et de la sélection de modèles économiques. L'étude du CAEM peut être un élément fort de déconstruction de la notion de bloc de l'Est, de compréhension de ses limites ainsi que des perspectives ouvertes par l'analyse transnationale de la moins médiatique des organisations internationales communistes qui reste pourtant l'une des plus symboliquement centrale dans la recherche de production de cohésion d'un espace qui se distingue de l'Occident d'abord par son modèle économique.

Le CAEM et la circulation des modèles économiques nationaux

Longtemps le CAEM est resté un non-objet historique. Toutes disciplines confondues, les chercheurs occidentaux ont mis en avant le postulat de l'existence d'un bloc socialiste au sein duquel s'exerçait (en raison de son poids militaire, économique et démographique) l'hégémonie incontestée de l'URSS. Transposée à l'étude des relations internationales économiques dans l'espace européen socialiste, cette théorie a conduit à passer sous silence la dimension fondamentalement multilatérale du CAEM pour n'y voir qu'un rouage supplémen-

(1) Bundesarchiv (BArch) DE 1-18325.

taire – qui plus est jugé peu efficace – dans la soviétisation des structures économiques des démocraties populaires et l'organisation de leur dépendance vis-à-vis de l'URSS. L'historiographie présentait l'image d'une transmission verticale du modèle soviétique à travers l'organisation. Giovanni Graziani est revenu au début des années 1980 sur ce modèle simpliste qui faisait du CAEM un outil d'exploitation par l'URSS des économies des États socialistes européens jusqu'à la fin des années 1960 puis un système de conversion d'un soutien économique soviétique en une fidélité politique de la part de ces derniers à partir de 1971¹. Amorçant une analyse plus multilatérale, il préfère parler de « dépendances réciproques ». En effet, l'étude de la structure et du fonctionnement du Conseil permettent de produire une vision plus contrastée de la réalité de la coopération économique socialiste et de dépasser la thèse de l'impérialisme soviétique. L'URSS, quoique à l'initiative de la création du CAEM, échafaude une construction institutionnelle extrêmement légère qui se renforce rapidement de sa propre initiative, sans attendre le développement par les autorités nationales des États membres d'un schéma d'ensemble de la structure adéquate pour l'exercice de leur coopération.

Le développement d'une institution

À l'origine en 1949, le seul organe du Conseil est une « session », réunion annuelle des délégations des États membres, chargée de définir les orientations et projets communs de l'organisation. Elle s'adjoit un bureau permanent, chargé de préparer les rencontres mais n'employant dans un premier temps que deux à trois personnes² avant de devenir un véritable secrétariat général permanent du Conseil en 1954.

(1) Giovanni Graziani, *Comecon, domination et dépendances*, Paris, Maspero, 1982.

(2) Michael Kaser, *Comecon, Integration Problems of the Planned Economies*, Londres, Oxford University Press, 1965, p. 41.

Celui-ci est alors la plus haute autorité administrative du CAEM, chargé de centraliser les informations fournies par les États membres, de préparer les programmes de travail, de surveiller et synthétiser l'avancée des travaux du Conseil pour les sessions³. Des ambassadeurs des États membres sont accrédités près le CAEM et travaillent en relation directe avec le secrétariat général. Ils se réunissent de façon régulière à partir de 1958⁴, en présence du secrétaire général du Conseil, et forment un Comité d'orientation politique de la coopération. Enfin, lors de la septième session de 1956 sont fondées des commissions permanentes sectorielles chargées de fournir un support technique aux travaux du CAEM et de présenter à la session des projets de coopération que celle-ci ne fait plus qu'adopter officiellement. Entre 1954 et 1958, le renforcement institutionnel de la coopération au Conseil est donc très important et possède une triple dimension. Il conduit tout d'abord un nombre beaucoup plus important d'acteurs à consacrer tout ou partie de leur activité professionnelle à l'action du CAEM. Par ailleurs, la coopération se fait de plus en plus technique, concrète. L'institution adopte un rythme de travail régulier⁵ et s'établit donc comme un véritable espace de mise en relation d'experts économiques et de responsables politiques de tous les États socialistes européens hormis la Yougoslavie.

(3) Article 9 §2 des statuts du CAEM : « Le secrétariat remet à la session un rapport sur l'activité du Conseil, prépare les travaux de ses différents organes, fait des propositions de programmes de coopération. » Voir Alexander Uschakow, *Der Rat für gegenseitige Wirtschaftshilfe (RGW)*, Cologne, Verlag Wissenschaft und Politik, 1962, p. 78.

(4) Les statuts du Conseil prévoient des réunions bimensuelles, mais l'ambassadeur allemand mentionne une rencontre hebdomadaire dès 1957. Le comité exécutif fondé en 1962 se réunit statutairement une fois par trimestre et en pratique, jusqu'en 1971, une fois tous les deux mois (BArch DE 1-21748 et BArch DE 1-54440 à 54443).

(5) De la troisième session en 1950 à la mort de Staline, le CAEM n'est pas réuni, puis un rythme annuel est instauré pour les sessions ordinaires.

La coordination des plans économiques

Ceux-ci attribuent successivement au Conseil différents objectifs. Dans un premier temps et dans le contexte d'après-guerre, il s'agit de favoriser le commerce extérieur et les échanges entre des États dont les relations économiques se faisaient traditionnellement plus avec l'Europe de l'Ouest qu'entre eux ou avec l'URSS. Puis, à partir de 1955, la transition communiste des États d'Europe de l'Est étant effectuée, le CAEM est chargé d'organiser une coordination des plans nationaux. Portant d'abord sur les plans annuels, elle est progressivement étendue aux plans de plus long terme, quinquennaux principalement. La participation au CAEM pousse alors les États membres, d'abord formellement puis de façon de plus en plus contingente, à penser leurs économies sur un mode relationnel et dans une dynamique d'ensemble. En effet, si la coordination des plans n'est dans un premier temps qu'une coordination *ex post*, elle évolue vers une coordination *ex ante*¹ contraignant à faire circuler entre États membres les objectifs de développement économique et à tenter d'harmoniser de façon multilatérale leurs dynamiques industrielles, agricoles ou commerciales. La mise en réseau des plans à l'échelle du bloc n'aboutit pas à la mise en place d'un système économique homogène ou uniforme, car la discussion menée au CAEM demeure indicative et n'a pas de caractère obligatoire pour les autorités nationales responsables de la planification économique. Néanmoins, les travaux du Conseil activent une circulation horizontale des modèles de développement entre les États socialistes européens.

(1) Jusqu'en 1955, la coordination ne porte que sur les plans de commerce extérieur et sur les plans annuels. À partir de 1954-1956, elle est étendue aux plans quinquennaux, mais s'exerce après leur promulgation. En 1966 pour la première fois, les plans quinquennaux sont débattus et coordonnés au CAEM avant leur promulgation, et les plans 1971-1975 sont présentés aux partenaires et discutés deux ans avant leur entrée en vigueur. Voir Françoise Lemoine, *Le Comecon*, Paris, PUF, 1982.

Cette dimension transnationale, peu étudiée par l'histoire économique qui s'est trop souvent arrêtée à l'échec des projets de coopération sans pousser plus avant l'analyse, est renforcée par la promulgation en 1971 par la vingt-cinquième session du Conseil à Bucarest du « programme global² ». Ce document modifie durablement et profondément l'activité du CAEM dans la mesure où il acte la mise en place d'organisations internationales structurées par secteurs économiques, placées sous la tutelle du Conseil mais chargées de mettre en œuvre à sa place une grande partie de la circulation de l'expertise économique et de préparer des projets de coopération entre États membres. Dans le domaine de la chimie (Interchim) ou de l'espace (Intersputnik), ces organisations prolongent au niveau international la tendance amorcée par les différentes réformes des pays de l'Est dans les années 1960 vers une gestion plus décentralisée et en partie confiée directement aux grandes entreprises de la conduite de l'économie³. Les modalités de la coopération économique multilatérale socialiste s'infléchissent ainsi, en restant sous l'autorité du CAEM, vers une centralité de co-entreprises internationales mettant en pratique des projets ciblés de coopérations concrètes, plus abouties et décentralisées, à l'origine de nouvelles relations horizontales entre acteurs économiques du monde socialiste⁴.

(2) Les archives est-allemandes mentionnent un *Komplexprogramm*. Nous privilégions néanmoins l'expression « programme global ». En effet, il s'agit pour les contemporains de réserver au Conseil le traitement de problèmes économiques dits complexes, c'est-à-dire nécessitant pour leur solution une approche globale, transversale et coordonnée, mise en œuvre de façon synthétique et dans un esprit d'intégration économique générale par l'ensemble des États membres.

(3) Pour une présentation détaillée des réformes économiques des années 1960 en RDA, voir André Steiner, *Von Plan zu Plan : eine Wirtschaftsgeschichte der DDR*, Munich, Deutsche Verlags-Anstalt, 2004, p. 129-142. Leur impact sur les relations au sein du CAEM est analysé dans Ralf Ahrens, *op. cit.*, p. 139-142 et 148-149.

(4) Des mécaniciens-ajusteurs polonais, des brigades d'ouvriers du bâtiment tchécoslovaques et des ingénieurs est-allemands ont

La souplesse de la participation

Un tel fonctionnement de la coopération économique multilatérale socialiste découle directement de l'esprit et de la lettre de la charte du CAEM qui dégage comme principes essentiels le respect de la souveraineté et de l'égalité stricte des États membres¹. Le secrétaire général Nikolaï Faddeev écrit ainsi en 1964, dans un opuscule publié à Genève et destiné à faire connaître le CAEM en Occident, qu'on ne trouve au Conseil « pas de division entre "forts" et "faibles", en partenaires "aînés" et "cadets". Tous les participants jouissent de droits égaux, quelles que soient leur puissance économique, l'étendue de leur territoire, leur population respective. Aussi y observe-t-on strictement la souveraineté et les intérêts nationaux de chaque participant² ». Alors que le pacte de Varsovie relègue l'évocation de la souveraineté des États membres dans son article 8 et n'évoque jamais leur égalité, et que la déclaration d'Andreï Jdanov lors de la fondation du Kominform explicite la nécessité pour les partis communistes (et non les États) de s'aligner sur la défense de l'URSS, le CAEM, par le souci qu'il affiche de ces deux notions, occupe donc une place originale au sein des organisations internationales socialistes. Sa structure paraît empêcher toute formation d'une hiérarchie entre États membres, au risque de provoquer une paralysie dans la prise de décision. Pour éviter cette situation, l'organisation offre à ses membres une participation « à la carte » à travers le principe de la déclaration d'intérêt. Seuls les pays qui se déclarent intéressés par un projet participent à la négociation qui, si elle aboutit à une décision,

aura force contraignante uniquement pour eux. Cet esprit très libéral a conduit à un blocage quasi permanent de l'institution jusqu'à la fin des années 1960, organisé en particulier par la Roumanie qui se déclare intéressée par chaque projet mais refuse le plus souvent sa voix lors du vote du compromis final³. Ce blocage décourage la plupart des entreprises d'analyse du CAEM, en particulier en histoire économique. Les échecs unanimement soulignés permettent pourtant de vérifier l'existence réelle de contre-pouvoirs efficaces au sein du Conseil et d'une pratique de la coopération correspondant bien aux relations non hiérarchiques entre partenaires définies par les traités.

Néanmoins, l'esprit et la pratique largement horizontale de la négociation économique multilatérale socialiste ne doivent pas abuser l'observateur. Le CAEM est certes porteur de potentialités transnationales mais ne les développe que de façon imparfaite. Les sièges des commissions permanentes sont ainsi répartis entre les différents États membres, chacun parvenant en général à obtenir le contrôle d'un secteur de la coopération considéré comme stratégique au niveau national⁴. Cependant, le secrétariat général du Conseil – qui à partir de 1962 intègre en son sein les secrétariats de ces commissions jusqu'alors implantés nationalement – a son siège à Moscou, tout comme la réunion des ambassadeurs et le Comité exécutif. Le secrétaire général, dont l'influence est essentielle dans la définition des objectifs du Conseil et la lente constitution d'une identité de fonctionnaire international parmi les individus délégués à son service, est toujours un

ainsi travaillé ensemble dans le montage d'une excavatrice pour la mine d'Oberlausitz en RDA. Voir Günter Nötzold (dir.), *Auf dem Wege der Integration*, Leipzig, Urania-Verlag, 1975, p. 135.

(1) Article 1^{er} § 2 des statuts : « Le CAEM repose sur les principes de la souveraine égalité de tous les États membres [...] le respect de leur souveraineté et de leurs intérêts nationaux. » Voir Alexander Uschakow, *op. cit.*, p. 73.

(2) Nikolaï Faddeev, *Le Conseil d'assistance mutuelle économique*, Genève, Librairie Rousseau, 1964, p. 11.

(3) De 1964 à 1969, la Roumanie a empêché la constitution au CAEM d'organisations internationales comme Intermetal que les autres États membres ont finalement fondées hors du cadre juridique du Conseil, voir Michael Kaser, *op. cit.*, p. 101-105.

(4) La RDA accueille ainsi la commission chimie, la Pologne celle de l'industrie charbonnière, et la Roumanie celle du pétrole et du gaz.

citoyen soviétique. À Alexandre Pavlov succède en 1958 Nikolai Faddeev, dont la remarquable stabilité en poste¹ marque le fonctionnement de l'institution. Enfin, le traitement de la question linguistique au Conseil est révélateur d'une rupture d'égalité pratique entre partenaires. Le compromis fondateur du CAEM étend l'égalité formelle des États membres à la dimension linguistique de leur coopération et reconnaît l'ensemble des langues nationales comme langue officielle. Tous les documents de travail, projets ou décisions du Conseil peuvent ainsi être disponibles dans chaque langue. Toutefois, force est de constater que la pratique de la traduction est loin d'être systématique. Une seule langue, le russe, est en effet statutairement reconnue comme langue de travail de l'institution², sa maîtrise représente donc plus qu'une ressource symbolique, un élément indispensable pour peser efficacement sur la coopération. Cette situation de déséquilibre non seulement contribue à assurer un statut privilégié à l'URSS dans le système économique international socialiste, mais elle constitue aussi un ferment d'intégration et d'acculturation important pour le groupe des fonctionnaires travaillant au service du Conseil à Moscou, dans la mesure où elle favorise les échanges directs³. La balance entre élément d'impérialisme soviétique et facteur de fluidification de la circulation horizontale des idées dans un groupe spécifique de fonctionnaires internationaux est donc difficile à interpréter.

(1) Nikolai Faddeev prend ses fonctions en mai 1958 et les quitte en octobre 1983, exerçant ainsi l'un des plus longs mandats au service du CAEM où les postes sont en principe attribués pour une durée de quatre ans renouvelable.

(2) Article 14 des statuts : « Toutes les langues des États membres sont langue officielle du CAEM. La langue de travail est le russe. » Voir Alexander Uschakov, *op. cit.*, p. 80.

(3) Les rapports des ambassades près le CAEM à Moscou soulignent cependant la rareté de la maîtrise du russe chez les fonctionnaires et experts qui leur sont délégués. Une partie d'entre eux suit toutefois des cours une fois sur place, indication supplémentaire que parler russe constitue un vrai enjeu.

Le sens à donner à l'écart entre fonctionnement théorique et réalité pratique au CAEM ne peut véritablement se construire qu'au cas par cas. Il paraît indéniable que l'institution offre des possibilités de circulations d'idées de transferts de modèles⁴ et de développement d'une culture spécifique et commune, mais ces phénomènes ne peuvent être généralisés. Une telle restriction, plutôt que de conduire à la conclusion de l'échec du Conseil, valide au contraire l'intérêt d'une approche socio-historique attentive aux acteurs (administrations nationales, fonctionnaires internationaux, experts techniques, etc.) mis en interaction à travers le CAEM. L'historiographie ainsi interprétée de manière trop univoque deux temps forts de la coopération économique multilatérale qui permettent pourtant d'approfondir l'hypothèse d'un fonctionnement en partie transnational de l'institution. Il s'agit tout d'abord du débat entre États membres quant à l'ampleur du renforcement des pouvoirs du Conseil à la suite de l'adoption en juin 1962 des « principes fondamentaux de la division internationale socialiste du travail », dont Nikolai Faddeev disait qu'il constituaient l'amorce d'une « planification internationale de la production socialiste⁵ ». Nikita Khrouchtchev propose alors à ses partenaires une transformation du CAEM en organe supranational de planification à l'échelle de l'ensemble du bloc et dont les décisions seraient contraignantes. La mise en avant de l'idée d'une communauté d'intérêt est donc forte dès 1962 ce qui ne l'empêche pas d'échouer. Le débat ouvert par l'URSS pousse néanmoins les démocraties populaires à se positionner et à discuter des intérêts que chacune voit dans sa participation au Conseil. L'année 1962 est ainsi marquée par une circula-

(4) Ceci est d'autant plus vrai que le CAEM a longtemps organisé les transferts à titre gratuit de brevets, licences et de technologies entre ses membres.

(5) Nikolai Faddeev, *op. cit.*, p. 17.

tion et une convergence progressive des modes nationaux de coopération avec le CAEM. Les fonctionnaires de la représentation permanente de la RDA au Conseil rédigent plusieurs rapports sur l'organisation des relations entre administrations nationales et CAEM en URSS et en Pologne et proposent une réorganisation profonde du système allemand¹. Moins de dix ans plus tard, le « programme global » de 1971 place au cœur des préoccupations du Conseil la spécialisation (et donc la coordination entre États membres pour définir ces spécialisations et s'enrichir des expériences de production réciproques) et l'intégration qui permet l'apparition de co-entreprises intégrant de façon horizontale et décentralisée divers secteurs économiques, leurs techniciens et experts de plusieurs États membres².

L'évolution supranationale a échoué et la pratique de la coopération, même décentralisée, s'opère par des accords en général bilatéraux. Plus que l'action multilatérale, les États privilégient, pour assurer la mise en œuvre des décisions, une diplomatie classique, partout polarisée par la relation avec l'URSS en raison des déséquilibres économiques très forts entre membres du Conseil. Le CAEM ne présente donc pas de production normative propre³ et peu de réalisations techniques en son nom. Les deux réalisations principales mentionnées dans toutes les monographies sur le CAEM sont

(1) Ces multiples rapports et analyses répondent à une demande des autorités est-allemandes et font l'objet d'une évaluation attentive qui aboutit en octobre 1962 à la création d'un « bureau pour la coopération économique et technico-scientifique avec l'étranger » sis directement près le Conseil des ministres sur le modèle polonais (le modèle soviétique étant celui d'un bureau central travaillant au sein du Gosplan). Voir BArch DC 20-10112.

(2) Pour une analyse précise du « programme global », de ses enjeux et conséquences, voir Marie Lavigne, *Le Programme du Comecon et l'intégration socialiste*, Paris, Cujas, 1973.

(3) À l'exception de tentatives de coordination multilatérale de la standardisation industrielle, élément technique essentiel à la fluidification et à l'augmentation des circulations horizontales tant des produits que des expertises entre les États membres et qui mériteraient une étude plus approfondie.

l'oléoduc *Amitié* qui permet de livrer du pétrole soviétique à la Pologne, la RDA, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, et le réseau électrique international *Paix* mis en place en Europe centrale. Peuvent aussi être mentionnés le gazoduc transeuropéen *Fraternité*, la mise en place d'un parc commun de wagons de fret ferroviaire ou le soutien apporté par le CAEM à des projets de planification industrielle transfrontalière. Françoise Lemoine signale également l'Institut commun de recherche nucléaire de Dubna fondé en 1956, la centrale nucléaire de Khmel'nitskij en URSS construite avec la participation de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie, une usine de nickel établie avec l'aide de tous les États membres à Cuba ou encore le complexe de production d'amiante de Kiembaj en URSS associant les six pays est-européens du CAEM⁴. Enfin, l'installation d'un espace d'exposition internationale au nom du CAEM à la foire internationale de Leipzig constitue aussi une réalisation commune contribuant à la mise en valeur du travail du Conseil, tout comme l'organisation d'expositions itinérantes. Pourtant, l'intérêt de l'étude de cette institution semble résider dans le processus de mise en relation et en discussion lui-même plutôt que dans les résultats tangibles de celles-ci. Le Conseil présente une configuration institutionnelle et une pratique de la coopération favorables à l'acculturation d'un réseau d'individus travaillant à son contact et qu'il s'agit d'interroger.

Quand dire le CAEM, c'est le faire

La prise en compte du décalage entre principes et pratiques du fonctionnement institutionnel du CAEM n'épuise pas l'étude de la dynamique coopérative qui s'y développe. Les divers canaux d'expression des institutions du Conseil sur elles-mêmes représentent un élé-

(4) Françoise Lemoine, *op. cit.*, p. 110-125.

ment à prendre en considération dans l'interrogation sur la construction d'une identité et d'une solidarité structurant le bloc de l'Est. Le CAEM dispose en effet à travers son secrétariat général d'une voix officielle¹. De l'aveu même de Nikolai Faddeev, l'activité du Conseil réunissant « des milliers de spécialistes et des dizaines d'instituts de recherches² », les discours du secrétariat général sur l'institution ont donc une double fonction : ils sont unificateurs et permettent de produire une synthèse lisible et signifiante de ses travaux, mais sont aussi performatifs. Leur énonciation fait exister l'institution en tant que telle. L'action du CAEM restant aux yeux des observateurs extérieurs très ténue au regard de la faiblesse des projets aboutis qui lui sont attribuables, la prise de parole par les organes de l'institution sur la coopération économique et les exposés qu'ils produisent sur les motifs, modalités, étapes et résultats de la coopération constituent un point important dans la stratégie médiatique du Conseil qui construit et entretient lui-même un débat international sur le besoin de coordination économique et sur la contribution qu'il apporte dans ce domaine.

Le droit de représenter le CAEM et de parler en son nom est donc un atout sur lequel le secrétariat général joue avec insistance. S'exprimer au nom du Conseil permet à tous les acteurs en relation avec lui de mieux identifier l'institution et de donner corps à un partenaire international complexe. Dans son rôle de producteur de synthèse, le secrétariat général participe donc de l'harmonisation des positions des États membres dans leur coopération économique, mais il peut aussi introduire une position nouvelle d'acteur surplombant

pour provoquer la cristallisation d'une position commune entre les partenaires³.

Si cette parole renforce le Conseil en tant que tel et le fait exister face aux États membres tous les jours tentés de délaissier l'investissement dans la coopération multilatérale pour des accords de moindre envergure mais plus efficaces, conclu d'État à État hors du cadre du CAEM, elle possède aussi une dimension extérieure non négligeable.

En effet, le secrétariat général est l'interlocuteur de la presse étrangère⁴, et souvent même l'auteur d'opuscules de présentation du Conseil⁵. Une typologie simple de la littérature sur la coopération économique sociale conduit ainsi à distinguer, d'une part, les publications scientifiques juridiques, économiques ou historiques et, d'autre part, les études publiées par les institutions internationales. Les ouvrages du milieu académique restent jusqu'en 1989, faute d'un accès libre et complet aux sources, largement descriptifs et marqués par un morcellement national des études⁶. Au contraire, ceux édités par ou avec le soutien d'institutions internationales occidentales (CEE, OCDE) traitent véritablement du CAEM comme d'un partenaire et cherchent à analyser le fonctionnement d'un de leurs interlocuteurs⁷ ou présentent

(3) Le passage des secrétariats généraux des commissions permanentes de la tutelle des États hôtes de ces commissions à celle du secrétariat général en 1962 va dans le sens de cette concentration du discours sur la coopération au secrétariat général. Il intervient de façon croissante aux côtés des États dans l'évaluation des relations multilatérales et la définition de leurs buts.

(4) Il valorise alors son propre rôle au sein de la structure institutionnelle du Conseil (voir note 4, page 3).

(5) Voir en particulier, Nikolai Faddeev, *op. cit.* ; secrétariat général du CAEM, *Conseil d'assistance économique mutuelle : 25 ans*, Moscou, Éd. du progrès, 1974.

(6) Cette approche étonnante pour l'analyse d'une organisation internationale persiste après 1990, par exemple dans la thèse de Ralf Ahrens, *op. cit.*

(7) Étienne Cerexhe et Michel Leonard (dir.), *L'Intégration en Europe : la CEE et le Comecon*, Bruxelles, Oyez, 1976 ; OTAN, Direction des affaires économiques, *Comecon : progrès et perspectives*, Bruxelles, 1977.

(1) Article 9 § 1 des statuts : « Le secrétaire du CAEM est la plus haute autorité administrative du Conseil. Il le représente devant les personnalités officielles et les organisations des États membres, des États tiers et des organisations internationales. » Voir Alexander Uschakov, *op. cit.*, p. 78.

(2) Nikolai Faddeev, *op. cit.*, p. 19.

des synthèses statistiques et diplomatiques de leurs relations¹.

L'originalité de cette littérature institutionnelle sur le CAEM est d'être très largement le fait du Conseil lui-même qui assure sa propre promotion à l'étranger. Les éléments alors mis en avant par le secrétariat général sont l'idée de la construction progressive, à travers la coopération économique multilatérale, d'une identité, d'une solidarité internationale entre États membres et donc du renforcement de la cohésion interne du bloc. Nikolaï Faddeev pose ainsi en introduction à un ouvrage de synthèse publié à Genève à l'occasion du 15^e anniversaire du CAEM en 1964 le constat selon lequel, à travers cette coopération, « le système socialiste a atteint un niveau qui ne permet plus de définir les perspectives de son développement par la simple addition mécanique des économies nationales. [II] s'agit maintenant de créer, dans le cadre de tout le système, un ensemble économique unique et harmonieux des pays socialistes² ».

Toutefois, le discours des institutions sur la coopération qu'elles mettent en œuvre n'a pas qu'une dimension extérieure ; il emprunte aussi les formes d'une communication interne dynamique. Le secrétariat général soutient le développement d'une presse du Conseil qui organise la circulation de l'information entre les experts participant à ses travaux et entre les États membres. Depuis 1959 il publie ainsi un *Bulletin d'informations économiques* trimestriel, imité en cela par la *Revue agricole internationale* de la commission permanente pour l'agriculture et le *Bulletin* de celle pour le bâtiment³. L'apparition d'une presse interne, même si son lectorat reste à étudier, demeure un élément fort dans la volonté d'organiser des circulations hori-

zontales et échanges d'informations entre partenaires. Cette presse est la tribune des visions de la coopération économique développées au Conseil lui-même et de leur transmission aux États membres. Sa diffusion restreinte contribue aussi à renforcer l'identité professionnelle et à donner un sens au travail des experts, spécialistes et administrateurs délégués au service du CAEM.

Travailler pour, travailler avec le CAEM

L'essentiel des études sur le CAEM a renoncé à considérer la question de l'émergence d'une identité socio-professionnelle spécifique et transnationale au sein de l'institution en niant l'existence d'un intérêt communautaire qui aurait pu lui servir de fondement. Cette identité peut être définie comme la résultante des mécanismes d'acculturation développés dans les institutions du Conseil. Elle conduit certains experts travaillant à son service à revendiquer dans leur espace national d'origine la reconnaissance des spécificités de leur action, ainsi qu'à mettre en avant, dans la palette composite de leurs compétences, des ressources nouvelles comme la maîtrise de pratiques professionnelles internationales, de codes communicationnels ou de référentiels intellectuels communs aux pays européens socialistes. Mentionnée dès 1971 par Jean Caillot⁴, la notion d'intérêt communautaire a été disqualifiée par la plupart des auteurs à travers une analyse comparative menée entre le Conseil et la CEE. Ce concept étant au cœur de l'intégration des économies menée en Europe de l'Ouest depuis 1951, le CAEM, en raison de son échec et de la simple juxtaposition pratique des intérêts économiques de ses membres, ne pourrait prétendre développer un tel intérêt, ni même organiser une quelconque intégration⁵.

(1) L'OCDE et la CEE publient par exemple des rapports annuels sur leurs échanges avec le CAEM.

(2) Nikolaï Faddeev, *op. cit.*, p. 9.

(3) *Ibid.*, p. 19-20.

(4) Jean Caillot, *Le CAEM : aspects juridiques et formes de coopération économique entre les pays socialistes*, Paris, LGDJ, 1971.

(5) Un débat important se développe autour de ce terme à partir de 1971 quand le « programme global » en fait l'objectif

Néanmoins, certains auteurs reviennent aujourd'hui sur cette idée et se demandent si « on ne devrait pas plutôt parler d'une division du mouvement d'unification européenne en une branche ouest-européenne et une branche est-européenne¹ ». Identifier la construction de l'idée d'intérêt communautaire conduit cependant à dépasser l'analyse de l'institution en termes de relations internationales habituelles, dominées par les États et produisant des compromis *a minima*. Or il semble qu'au CAEM une telle idée soit en germe dans le sens que donnent les fonctionnaires de l'institution à leur travail. Reprenant l'idée énoncée en 1964 par Nikolai Faddeev d'un espace unifié fonctionnant selon ses propres règles, les experts est-allemands délégués au Conseil estiment en décembre 1968 que leur travail doit « amener progressivement au développement d'une *communauté économique socialiste*² ». La sémantique communautaire est plusieurs fois reprise par ces experts puis diffusée en URSS par la *Pravda* elle-même qui mentionne la coopération au CAEM comme l'un des grands enjeux et chantiers de la « communauté socialiste³ ». Une commune identité et l'idée de solidarité transnationale et de spécificité des intérêts de l'espace socialiste économiquement intégré en tant que tel paraissent donc émerger chez les représentants nationaux placés au service du Conseil.

Une acculturation progressive du personnel

Ces évolutions sont possibles en raison de l'acculturation progressive des représentants des

États membres produite au secrétariat général et dans les organes du Conseil en relation immédiate et régulière avec lui (réunion des ambassadeurs, comité exécutif, commissions permanentes). Il réunit un nombre restreint de délégués et experts nationaux, détachés pour au moins quatre ans au service du CAEM. Loin de leur pays d'origine, ces hommes sont unis à Moscou par une sociabilité professionnelle et des enjeux de carrière communs. Ces éléments sont au fondement de la nouvelle identité de fonctionnaire international qui émerge au Conseil, fonctionnaires dont l'action est guidée par l'intérêt de la communauté dans son ensemble et non par celui de tel ou tel État membre. L'analyse du personnel du secrétariat général permet ici de donner un ordre de grandeur du groupe des fonctionnaires internationaux au CAEM. Alors qu'il emploie moins de dix personnes en 1954, le secrétariat général en compte cent en 1957 et plus de six cents en 1965 puis occupe finalement près de mille fonctionnaires dans les années 1980. Le groupe des Allemands de l'Est en poste à Moscou dans les différents organes du Conseil permet aussi d'appréhender la communauté dans son ensemble en raison de la clé de répartition des postes qui en attribue près de 10 % à la RDA. En 1964, ce groupe compte cinquante-cinq membres et double dans les années 1980 pour culminer en 1985 à cent trente-deux. Nombreux sont alors les fonctionnaires du secrétariat général qui s'insèrent dans ce réseau transnational et endossent une nouvelle identité plus autonome vis-à-vis de leurs autorités nationales de tutelle. Le travail quotidien au secrétariat général conduit des fonctionnaires de différentes origines à synthétiser l'information économique qui leur est transmise par les États membres. En ce sens, ils sont les acteurs de la coopération qui mettent en circulation les différents modèles, projets et visions économiques de l'ensemble des partenaires. En outre,

de la coopération multilatérale socialiste. Le discours officiel du CAEM attaque alors la « fausse intégration » menée dans le cadre de la CEE pour expliquer *a contrario* que l'intégration socialiste est la seule forme d'intégration véritable.

(1) Gregor Thum, « "Europa" im Ostblock : Weiße Flecken in der Geschichte der europäischen Integration », *Zeithistorische Forschungen*, 3, 2004, p. 379-395, p. 383.

(2) SAPMO-BArch DY 30/IV A 2/20/195, les mots en italique sont soulignés dans le document original.

(3) SAPMO-BArch DY 30/IV A 2/2.021/806.

ils développent dans leur activité professionnelle, à travers leur mission de synthèse et le rôle qui leur est dévolu de mise sur l'agenda de propositions de coopération, une homogénéisation lente et progressive de leurs pensées et pratiques de l'économie socialiste. Il est essentiel de s'interroger sur l'impact ultérieur dans les espaces nationaux de cette socialisation transnationale. Pour les experts les plus haut placés comme le docteur Paul Christofzik – qui a été directeur de la direction générale pour la chimie du secrétariat général du CAEM de 1963 à 1970 avant de rentrer en RDA au poste de coordinateur des relations internationales du ministère de la Chimie –, cet effet retour est mesurable. Il est indéniable dans son cas, que les réseaux individuels et modes de pensée développés au Conseil influent sur sa façon de concevoir et de mettre en œuvre son activité professionnelle en RDA. Ce souci de réfléchir et de faire réfléchir ses collaborateurs sur les possibilités offertes par le CAEM est d'ailleurs noté dans les rapports de ses supérieurs¹. Malheureusement, l'impact décalé chronologiquement du passage par le CAEM dans les espaces nationaux est plus difficile à mesurer aux postes subalternes, y compris pour les participants à des organes de travail du Conseil particulièrement intégrateurs comme les brigades internationales. La réutilisation des ressources acquises au CAEM dépend néanmoins clairement du temps qui y a été passé par un expert et de la solidité du réseau international qu'il a pu y constituer. Pour ceux qui y parviennent, l'expérience vécue au Conseil est revêtue d'une image positive et souvent mise en valeur dans l'espace national.

De même, le CAEM cherche à renforcer le plus possible les liens qu'il instaure ponctuellement entre les experts apportant leur compétence technique dans les commissions per-

manentes. Leurs réunions étant souvent assez espacées (plus que celles des organes administratifs et politiques du Conseil) et la majorité des intervenants exerçant leurs fonctions dans des administrations ou entreprises nationales et non au service du CAEM, les relations interpersonnelles et l'investissement dans la coopération économique multilatérale y sont souvent assez faibles. Cependant, diverses initiatives du secrétariat général *via* les secrétariats des commissions peuvent renforcer l'intensité des relations dans ces réseaux d'experts. La commission chimie installe ainsi en 1961 trois brigades internationales de spécialistes chargées de visiter des entreprises des États membres et de produire, à partir de la sélection des meilleures pratiques industrielles, des recommandations valables pour l'ensemble des partenaires². Celle concernant les constructions mécaniques, présidée par le Tchécoslovaque Karel Poláček, organise à l'issue de sa première réunion une visite de cinq jours à caractère non officiel qui doit conduire les experts volontaires à visiter l'exposition de machines de Brno ainsi que diverses usines³. La participation aux travaux du CAEM permet donc véritablement, même si les occasions hors des organes administratifs du Conseil restent ponctuelles, de mettre en œuvre une confrontation et une circulation horizontale internationale des modèles économiques nationaux.

Enfin, pour faciliter l'acculturation des représentants nationaux qui lui sont délégués et faire émerger un réseau transnational d'experts au CAEM, le secrétariat général négocie avec les États, parfois jusqu'au blocage ou au conflit, pour les sélectionner tant que faire se peut selon ses propres critères. À certains postes stratégiques de direction d'équipe au secrétariat gé-

(2) BArch DE 1-61271. La pratique des brigades internationales de spécialistes devient par la suite régulière.

(3) BArch DE 1-18328. La visite a lieu en septembre 1956 et la délégation est-allemande accepte l'invitation.

(1) BArch DC 20-8018.

ral sont ainsi nommés des personnalités dont le profil correspond au modèle du « bon » fonctionnaire international défini par l'institution elle-même. Il s'agit de fonctionnaires nationaux capables de s'impliquer professionnellement dans leurs nouvelles fonctions internationales et de développer, au moins le temps de leur délégation, une loyauté envers l'institution internationale qu'ils servent. Ceux-ci font alors passer l'intérêt communautaire avant les intérêts nationaux de leurs États d'origine et ne reconnaissent pour toute autorité que celle des institutions communautaires. En ce sens, le « bon fonctionnaire » recherché par le secrétariat général du CAEM présente un profil proche de celui du fonctionnaire communautaire dont le modèle émerge au même moment dans la CEE autour de la Commission européenne et de ses directions générales sectorielles. L'objectif visé est clair : plutôt que de se voir déléguer, par un État, des représentants de second rang au niveau national dans un secteur jugé stratégique par cet État (révélant ainsi son peu d'intérêt pour l'approche multilatérale mais sa volonté de pouvoir la bloquer si nécessaire), le Conseil utilise son droit de proposer les postes pour contourner ces calculs nationaux et offrir à des États la possibilité de déléguer à un haut niveau de l'administration du CAEM, et donc de peser sur la prise de décision, un expert dans un secteur économique nationalement considéré comme secondaire¹. Le Conseil a alors plus de chances de s'associer des experts de premier rang dont l'intérêt personnel est aussi d'investir dans une carrière internationale plutôt que nationale.

D'abord réticents, les États cèdent souvent ou parviennent à un compromis avec le secrétariat général et les représentants envoyés

(1) En 1957, Nikolai Faddeev propose ainsi le poste (qui intéresse la Bulgarie) de conseiller à l'agriculture auprès du secrétaire général du CAEM à un Allemand et celui de conseiller aux questions charbonnières à un Tchécoslovaque et non à un Polonais. Voir BArch DE 1-21748.

au CAEM assurent parfois plusieurs mandats consécutifs, voire entament une carrière interne dans les organes de l'organisation. C'est paradoxalement l'échec du Conseil à produire des résultats économiques tangibles qui lui permet de profiter d'une forme d'oubli des États. L'idée répandue dans les démocraties populaires d'une intégration économique multilatérale proche d'un « petit jeu sans conséquences » au regard de l'importance des coopérations bilatérales intergouvernementales permet alors à certains organes du CAEM de construire assez librement des réseaux transnationaux de l'expertise économique dans l'Europe socialiste.

L'architecture institutionnelle du CAEM voulue légère par Joseph Staline se développe rapidement après sa mort pour faire d'un simple conseil la véritable organisation internationale économique des démocraties populaires européennes et de l'URSS. Celle-ci présente indéniablement des potentialités transnationales, à travers les transferts et circulations d'informations, de modèles économiques et surtout d'experts qu'elle organise. Le principal défaut de la plupart des études sur le CAEM a été de prendre pour objet les résultats de la coopération et non le processus de mise en débat lui-même. Le manque de connaissances sur le fonctionnement quotidien de l'institution et les pratiques du multilatéralisme au Conseil ont souvent conduit à lui dénier la qualité d'objet historique digne d'une analyse.

(2) En 1959, Paul Christofzik prend en qualité de secrétaire de la délégation du pays hôte (la RDA) le secrétariat permanent de la commission chimie du CAEM. Quatre ans plus tard, il est nommé par Nikolai Faddeev chef de la division chimie du secrétariat général du Conseil et occupe ce poste jusqu'en 1970, illustrant au cours d'une longue carrière l'évolution d'une délégation nationale vers un poste international dont le siège se déplace de Berlin à Moscou. Voir SAPMO-BArch DY 30/ IV A 2/20/195 et BArch DC 20-8018.

Pourtant, les représentants du CAEM ont constamment été actifs dans la promotion de son rôle, tant auprès des partenaires de la coopération que des États tiers. Le secrétariat général en particulier a contribué à mettre en place une culture de l'institution et un corps de fonctionnaires internationaux spécialistes de la coopération économique multilatérale et porteurs d'une identité commune.

À travers l'analyse de ces experts particuliers, de leurs actions et carrières au CAEM, la déconstruction de la notion de bloc de l'Est et la recherche des espaces de production d'une solidarité et d'une identité transnationales entre l'Europe de l'Est et l'URSS reste à faire. La chute du communisme d'État en Europe n'a pas ôté tout intérêt aux institutions internationales qu'il avait fondées, car plus que dans leurs

résultats, c'est dans les discussions et le processus relationnel lui-même que résident la réalité et la compréhension possible de l'internationalisme socialiste.

*Simon Godard, Université de Genève,
Institut européen, 1204, Genève, Suisse.*

Agrégé d'histoire et diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, **Simon Godard** est assistant à l'Université de Genève et prépare une thèse en cotutelle avec l'Université Paris-I sur la coopération économique des démocraties populaires et de l'URSS au CAEM. Les acteurs individuels de la coopération, leurs pratiques et leurs réseaux ainsi que la dimension culturelle nouvelle forgée dans les échanges quotidiens au CAEM constituent les problématiques centrales de cette recherche. (simon.godard@unige.ch)